

Juin 2017

## Lettre d'information n°15

### Édito du Président

Dans notre dernier numéro (lettre d'info n° 14 téléchargeable sur notre site [www.sittommi.fr](http://www.sittommi.fr)), nous vous présentions le projet d'un défi "Zéro Déchet" auprès de certains foyers témoins qui se porteraient volontaires. Ainsi, depuis plusieurs mois nous avons le plaisir de suivre plus d'une vingtaine de familles qui se sont manifestées sur notre territoire. Même s'il est encore trop tôt pour tirer les premiers enseignements de cette expérimentation, l'impact "médiatique", dans la presse locale notamment, a été positif. Preuve en est que le consommateur que nous sommes, à l'heure de la raréfaction des ressources naturelles, et des économies à réaliser, est prêt à faire évoluer ses habitudes de consommation.

Ce nouveau numéro est également pour moi l'occasion de vous présenter le bilan de notre activité en 2016, et le contexte budgétaire pour 2017. Vous y verrez des finances saines, avec un désendettement total du syndicat depuis 2 ans maintenant, et surtout, une capacité d'investissement importante.

Vous en souhaitant bonne lecture.

**Grégoire SUPER, Président du SITTOM-MI**

### \* Un nouvel outil pour le SITTOM-MI

Le SITTOM-MI a fait l'acquisition d'un nouvel outil le "Labo Zéro Déchet" pour sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et au tri des emballages.

Il s'agit d'un camion-podium aménagé qui circule sur le territoire des communes (marchés, foires, écoles...), et capable de s'adapter à différents types d'animation : stand de présentation, atelier, démonstration...

Les équipements intérieur (télévision, vidéoprojecteur, petite cuisine équipée) permettent des animations de qualité.

Le "Labo Zéro Déchet" est mis à disposition de nos communautés de communes adhérentes.



## \* Opération foyer-témoin le défi "Zéro Déchet"

Suite au déroulement de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets de novembre 2016 (cf. lettre d'information n°14), dont le programme d'animation était axé sur le "Zéro Déchet", le SITTOM-MI a souhaité continuer sur cette dynamique.

L'objectif de l'opération foyer-témoin était d'inviter des habitants volontaires, de notre territoire, à réduire leur production de déchets avec la mise en place de nouveaux gestes de prévention. Et ceci en étant accompagnés et aidés par le SITTOM-MI et ses communautés de communes adhérentes (ateliers, visites de sites...).

Près de 30 foyers se sont manifestés pour participer à ce défi.



### Le déroulement de l'opération :

Le défi "Zéro Déchet" s'est échelonné du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2017.

Durant cette période, chaque foyer a pesé l'ensemble de ses déchets avec les outils mis à disposition (peson, tableaux de suivi...).

- Le 1<sup>er</sup> mois, les foyers ont pesé leurs déchets sans changer leurs habitudes de vie ou de consommation.
- Les 3 mois suivants, les foyers ont continué de peser leurs déchets tout en appliquant au moins 2 nouveaux gestes de réduction par mois, parmi une liste d'environ 50 gestes (ex : refuser ce qui n'est pas nécessaire, composter ses déchets, acheter en vrac, fabriquer ses produits d'entretien, apporter ses propres contenants chez le commerçant...).

### Les objectifs de cette opération ?

Les objectifs de ce défi étaient de mesurer les potentiels d'évitement de chaque geste de prévention mis en place. En principe, une diminution du poids de la poubelle d'ordures ménagères et des emballages, et une réduction de la nocivité des produits sont constatées dans les foyers.

Durant toute l'opération, les chargés de prévention du SITTOM-MI et des collectivités adhérentes ont apporté un accompagnement personnalisé.

Des visites et animations ont été proposées aux foyers volontaires : centre de tri des emballages (Ploufragan), Unité de Valorisation Énergétique des déchets ménagers (Pontivy), centre de tri textile Retritex (Pontivy), et les recycleries le Grenier (Locminé) et le Comptoir des rues - Matériauthèque (Ploërmel).

Des ateliers pratiques ont également été dispensés :

- Le 25 mars : atelier fabrication de produits d'entretien et cosmétique
- Le 1<sup>er</sup> avril : atelier cuisine pour moins de gaspillage, et une alimentation plus économique et plus saine,
- Le 20 mai : atelier jardinage au naturel et réduction des déchets verts

### Les résultats :

Il a été constaté une baisse des déchets produits, recyclables et non recyclables, pour la majorité des foyers participants. Cette expérience nous a également permis de mettre en lumière un certain nombre de points forts : facilité de mise en application de certains gestes de prévention (contrairement à certaines idées reçues...), le volontarisme des enfants ou du conjoint/conjointe... Mais aussi des points "faibles" : penser à refuser un sac de caisse, se déplacer avec ses boîtes chez le boucher.

Même si les résultats ne sont pas encore finalisés, les foyers-témoins sont d'ores et déjà les ambassadeurs du "Zéro Déchet" sur notre territoire !



## \* **Le rapport d'activité 2016 du SITTOM-MI**

Chaque année, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le SITTOM-MI rédige un rapport d'activité. Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des principales activités/compétences du syndicat. Le rapport intégral est disponible sur notre site internet [www.sittommi.fr](http://www.sittommi.fr).

### - **Collecte sélective :**

Les tonnages valorisés sur le territoire du SITTOM-MI en 2016 :

- **7 211 tonnes d'emballages et de journaux / magazines, soit 41,35 kg/habitant** (6 480 tonnes en 2015)

- **7 824 tonnes de verre ménager, soit 44,86 kg/habitant** (7 380 tonnes en 2015)

Cette année nous observons une nette augmentation des tonnages de collecte sélective à un niveau relativement élevé : plus de 86 kg/habitant, quand la moyenne nationale s'établit à 76 kg/hab (source ADEME, chiffres 2012). Cela s'explique notamment par l'extension des consignes de tri aux nouveaux emballages plastiques (pots de yaourts, barquettes de viande...) lancée courant 2016.

### - **Ordures ménagères résiduelles :**

**32 648 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées et traitées en 2016, soit **187,20 kg par habitant** (33 582 tonnes en 2015)

#### - **Incinération avec valorisation énergétique :**

- 24 293 tonnes à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) de Pontivy, propriété du SITTOM-MI,

- 1 272 tonnes à l'UVE de Carhaix,

#### - **Traitement mécano-biologique :**

- 7 083 tonnes à l'unité mécano-biologique de Gueltas.

Cette légère diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles s'explique sans doute par un ensemble de facteurs : adoption des gestes de prévention, éco-conception des emballages, réutilisation/don d'objets, extension des consignes de tri... La moyenne nationale s'établit à 269 kg/habitant (source ADEME, chiffres 2012).

### - **Le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique de Pontivy :**

L'incinération des ordures ménagères résiduelles permet de valoriser la ferraille, les mâchefers et l'énergie issue de la combustion. En 2016 :

- **847 tonnes de ferrailles** ont été récupérées et recyclées en sidérurgie, se substituant ainsi aux matières vierges issues de l'extraction des minerais,

- **3 169 tonnes de mâchefers** ont été valorisées par des entreprises de travaux publics en sous-couche routière, évitant l'extraction de ressources naturelles,

- **50 000 MWh de vapeur** ont été produits et vendus aux entreprises voisines, soit l'équivalent en chauffage de 3 000 foyers (environ 7 000 habitants) ou encore de 4 500 000 litres d'essence.

### - **Le suivi environnemental de l'unité de valorisation énergétique de Pontivy :**

L'unité de valorisation énergétique de Pontivy est équipée d'un ensemble d'analyseurs en sortie de cheminée qui permettent de mesurer les rejets atmosphériques en continu. L'usine fait également l'objet de deux contrôles inopinés par an (diligentés par les services de la Préfecture du Morbihan), et d'un suivi dans l'environnement aux alentours (lichens). L'ensemble des mesures ayant été réalisées en 2016, ont permis de conclure à des résultats conformes à la réglementation. Voir les résultats complets dans le rapport téléchargeable sur notre site [www.sittommi.fr](http://www.sittommi.fr).



## \* Les finances du SITTOM-MI : un budget maîtrisé, et des investissements soutenus

Chaque année, le budget du SITTOM-MI doit être approuvé avant le 31 mars. Il est soumis au vote des élus membres du Comité Syndical (encore appelé Assemblée Générale), à l'issue d'un Débat d'Orientation Budgétaire. Comme toutes les collectivités publiques, le budget du SITTOM-MI est systématiquement équilibré. C'est-à-dire que l'ensemble des recettes viennent couvrir les dépenses engagées.

D'un point de vue général, les postes les plus importants en matière de dépenses sont l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Pontivy, le tri des emballages ou encore les investissements. Concernant les recettes, la contribution des collectivités membres reste la principale source de financement du syndicat. Particularité : le SITTOM-MI joue le rôle "d'intermédiaire" entre les éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio...) et les collectivités adhérentes. L'ensemble des recettes perçues par le syndicat (3,5 millions d'Euros) sont intégralement reversées aux collectivités en fonction de leur performance.

Le tableau ci-dessous apporte le détail des différents postes de dépenses et recettes :

DEPENSES		RECETTES	
Détail	Budget 2017	Détail	Budget 2017
Transport et traitement des OM	2 731 000	Contribution des collectivités adhérentes	4 500 000
Transport et tri des emballages	1 500 000	Intéressement sur vente vapeur de l'unité de valorisation énergétique	207 874
Taxes	205 000	Subvention de fonctionnement	2 250
Emprunts	0		
Frais de personnel	91 059		
Etudes, cotisation Air Breizh...	160 000	Excédents de fonctionnement reporté	1 692 866
Frais généraux, frais de fonctionnement, divers, dépenses imprévues...	223 886		
Sensibilisation au public	60 000	Soutiens des éco-organismes et reventes matériaux	3 500 000
Reversement soutiens des éco-organismes et reventes matériaux	3 500 000	Excédents d'investissement reporté	700 088
Investissement	2 132 133	Amortissement	518 409
Amortissement	518 409		
<b>TOTAL</b>	<b>11 121 487</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 121 487</b>

Les évolutions 2017 pour la partie **dépenses** :

- Le coût de traitement des ordures ménagères devrait rester stable,
- Le coût du tri des emballages augmente suite à la généralisation de l'extension des consignes de tri,
- Après trois années d'investissements moins conséquents, il est prévu 1,8 million d'Euros en prévisionnel pour 2017 (intégralement autofinancés).

Les évolutions 2017 pour la partie **recettes** :

- Le montant de la participation des collectivités pour une tonne d'ordures ménagères traitée reste inchangé : ce montant avait été diminué de plus de 3 % en 2015 (cf. lettre d'information n°11),
- Le coût de l'énergie (gaz et pétrole) étant relativement faible, les recettes perçues par le syndicat pour la vente de la vapeur sont en diminution.

**SITTOM-MI**

BP 30218 - 1 Rue Denis Papin  
56305 Pontivy cedex  
Tél. : 02 97 07 13 15 - Fax : 02 97 07 19 09  
[contact@sittommi.fr](mailto:contact@sittommi.fr)  
[www.sittommi.fr](http://www.sittommi.fr)



Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du morbihan intérieur

